

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID: 074-217402809-20230608-CM23073-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 8 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

<u>Étaient présents</u> : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, MM. Gilles GOLLIET, Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mmes Claire BARRIN, Élisa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

<u>Avaient donné procuration</u>: Mmes Nelly VEYRAT-DUREBEX, Amandine DUNAND, Maires-Adjointes, Mmes Christine RUFFON, Joëlle TIBURZIO, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Benjamin DELOCHE, Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Étaient absents : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint

MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :

2 juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

29

Présents et représentés :

26

Secrétaire : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==00000==--

N° 2023/073 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - AVANCEMENTS DE GRADE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'emplois et la modification de temps de travail de certains postes permettant des avancements de grade.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, Par vote à main levée, à l'unanimité,

- CRÉE les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe Catégorie C à temps non complet 17h30 hebdomadaires (17.5/35).
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe Catégorie C à temps complet 35h hebdomadaires (35/35).

.......

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID: 074-217402809-20230608-CM23073-DE

 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Catégorie C – à temps non complet 21h hebdomadaires (21/35)

- SUPPRIME le poste suivant :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe Catégorie C à temps complet 35h hebdomadaires (35/35)
- MODIFIE le poste suivant :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe Catégorie C
 T.N.C (Temps non complet) 33h (33/35) porté à un temps complet 35h (35/35°)
- PRÉCISE que ces modifications proposées au tableau des emplois seront effectives au 1^{er} juillet 2023.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

1 3 JUIN 2023

THÔNES, le 12 juin 2023

Le Maire,

Pierre BÍBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Michèle FAVRE D'ANNE

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 1 3 JUIN 2023 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 1 3 JUIN 2023

THÔNES, le

Le Maire,

Pierre BIBOLLE